

# NOUVELLES DE L'APRUM

## NOUVELLES du 20 octobre 1989

LETTRE DU 20 OCTOBRE 1989

Chères Collègues et chers Collègues,

Des circonstances particulières m'ont empêché, à ce jour, de vous communiquer les dernières nouvelles. Je m'en excuse. La rentrée universitaire de l'automne a permis d'accueillir une nouvelle vague de jeunes qui ne demande pas mieux, il semble bien, que de profiter à fond de leur séjour sur la montagne. TANT MIEUX! ils préparent ainsi la relève de ceux et de celles qui ont pris notre propre relève!

Le campus continue d'être le siège de multiples activités dont vous pourrez prendre connaissance via FORUM si vous le désirez. Il suffit de faire la demande auprès de la Direction des communications (U. de M., C.P. 6128, Montréal, H3C 3J7).

Le 12 octobre dernier, le recteur Gilles Cloutier a officiellement lancé la Campagne Centraide 1989. Les personnes désireuses d'apporter leur contribution à Centraide, via le groupe de l'Université de Montréal, pourront le faire en communiquant avec la Coordinatrice de Centraide : Mme Céline Chartier Pilon que l'on peut rejoindre au Rectorat, à l'adresse de l'Université ou au téléphone : 343-5954. Les contributions peuvent prendre l'une ou l'autre des deux formes suivantes :

- chèque fait à l'ordre de Centraide;
- déductions à la source (sur le chèque mensuel de la pension).

Suite à de nombreuses demandes au sujet de certains bénéficiaires dont peuvent encore profiter les collègues qui ont pris leur retraite, j'ai cru utile de réunir dans un seul document, les points qui suscitent le plus grand nombre d'interrogations.

La première partie de ce document concerne le programme d'assurance-vie auquel participe le personnel de l'Université. Il s'agit d'un programme où la prime annuelle est payée, moitié par la personne participante et moitié par l'Université. Lorsque la personne participante atteint l'âge de 70 ans, l'Université assume le coût total de la prime. La prime est prélevée sur le chèque mensuel de la rente.

La seconde partie concerne le programme d'assurance (assurance-vie et assurance-santé) maintenu en vigueur par le Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM). Le coût de la prime associée à ces assurances est entièrement défrayé par la personne assurée. Le montant de cette prime est prélevé sur le chèque

mensuel de la pension dans le cas des personnes qui ont accepté, au moment de leur retraite, de conserver la couverture offerte par ces assurances.

Le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois continue d'être le rendez-vous de plusieurs collègues pour le déjeuner traditionnel à La Lucarne, 1030 ouest rue Laurier, de 12:00 à 14:00. Notez bien la date du prochain déjeuner : le 16 novembre 1989. Il n'y aura pas de déjeuner le 3<sup>e</sup> jeudi de décembre étant donné que nous nous serons réunis pour la réception annuelle au début de décembre. Au cours du trimestre d'hiver 1990, les dates à retenir sont les suivantes :

18 janvier

20 avril

15 février

17 mai

15 mars

Le Trésorier m'informe qu'il est tout disposé à utiliser son carnet de reçus; il ne peut évidemment s'exécuter qu'à la condition de recevoir les cotisations des collègues qui n'ont pas encore remis leurs 20\$ pour le présent exercice.

Je vous transmets le message et vous salue bien cordialement.

Jacques St-Pierre

Président

JSP/fsp